



**HAL**  
open science

# Comment définir l'EUR en tant que dispositif intellectuel de recherche? La question de l'implication (I)

Christian Hottin

## ► To cite this version:

Christian Hottin. Comment définir l'EUR en tant que dispositif intellectuel de recherche? La question de l'implication (I). 2024. <hal-04867850>

**HAL Id: hal-04867850**

**<https://hal.science/hal-04867850v1>**

Submitted on 6 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## **Comment définir l'EUR en tant que dispositif intellectuel de recherche ?**

### **Ou la question de l'implication (I)**

Décrire l'histoire de notre école universitaire de recherche en tant que dispositif institutionnel nous a amené à partir de considérations historiques très générales, pour en arriver à la création puis à la mise en œuvre d'un projet concret, inscrit de manière précise dans les politiques de recherches contemporaines financées par les programmes d'investissement d'avenir.

Pour faire comprendre l'ambition de l'EUR en tant que dispositif intellectuel de recherche, on se propose d'adopter une démarche différente. Le point de départ sera donné par les discussions qui ont animé, au printemps de l'année 2017, le groupe de travail en charge de la préparation du dossier soumis à l'ANR. A partir de ces pistes de réflexion initiales, on proposera plusieurs développements pour analyser les outils qui sont au cœur de la démarche de la recherche par le projet : réflexivité, distanciation, implication.

Comme cela a été esquissé dans un billet précédent, les réunions en vue de la préparation de notre candidature se sont déroulées à Paris, dans le vaste studio que louait l'Université de Cergy et qui constituait son unique implantation parisienne. Nous venions d'écoles différentes. Certains d'entre nous se connaissaient un peu, car ils avaient en commun déjà quelques projets. Pour les représentants de l'INP, Sigrid Mirabaud et moi, la découverte était totale. Isabelle Prat officiait, nous projetant un diaporama directement sur le mur, ou prenant des notes à grand vitesse sur un paper board. Les réunions se succédaient à un rythme serré. Il fallait prendre connaissance de la mécanique de l'appel à projets, identifier les grandes parties du dossier, les traduire à étapes de projet à construire, participer à la rédaction du texte, suivre les étapes de traduction et de relecture.

De vifs souvenirs me restent de cette période, mais aucune note. Sans doute sont-elles demeurées avec mes archives à l'INP... Il me semble que deux points en particulier ont fait l'objet de longs débats. En dépit de nos efforts de clarifications, certaines questions sont restées pendantes. Elles n'ont véritablement été tranchées que plus tard, lorsque nous nous sommes trouvés

aux prises avec les premiers véritables dossiers reçus par l'EUR, en 2018 ou 2019.

Ces deux points seront repris dans le présent billet.

## **Prendre ses distances avec la recherche appliquée**

Expliciter – pour nous comme pour les évaluateurs de la candidature – les différences entre recherche appliquée et recherche par le projet a constitué un point d'intérêt majeur pour nous.

Dans le cadre d'une recherche appliquée, on puise dans les fondements théoriques d'une discipline, on applique ceux-ci, en les adaptant, à une situation concrète bien précise, on vise un objectif clairement défini, et l'on obtient *in fine* un résultat qui est – en principe – opérationnel.

Au sein des professions du patrimoine, la recherche appliquée est abondamment pratiquée. Ce rapport spécifique à la recherche est inscrit dans le parcours des futurs professionnels : aux années d'études académiques succèdent celles passées au sein de masters professionnalisants ou au sein des écoles d'application (dont le nom constitue à lui seul un programme). Pour l'accès à ces dernières, le concours est lui-même divisé en deux pans qui renvoient à ces deux modes d'exercice de l'intelligence : les épreuves écrites pour la théorie, les disciplines savantes, les connaissances scientifiques pointues et les épreuves orales pour la mise en pratique, les compétences plus spécifiquement professionnelles, la mise en application du savoir.

Par la suite, dans l'exercice des métiers, la recherche appliquée revêt principalement deux formes distinctes : l'expertise et la valorisation. Dans le cadre de l'expertise, le scientifique mobilise ses connaissances et ses expériences antérieures et donne un avis en vue d'une question à trancher, d'un problème à résoudre. Le pouvoir de décision se situe généralement en dehors de lui, dans la sphère politique – bien que l'analyse fine des situations montre une certaine porosité entre expertise savante et action politique. Dans le cadre de la valorisation, ces mêmes connaissances et expériences sont sollicitées en vue de construire un projet qui vise à mettre en valeur tel ou tel bien patrimonial. Cette activité peut nécessiter, évidemment, des recherches scientifiques et elle peut, à l'occasion, déboucher sur des découvertes. Néanmoins, il y a, inscrit dès le départ dans la démarche, un objectif concret et non prospectif qui est la visibilité accrue du patrimoine (notamment vis-à-vis des publics). En mode d'expertise aussi bien que de valorisation, des avancées théoriques peuvent être faites, mais

leur mise à jour sera la plupart du temps accidentelle. L'analyse critique en vue du renforcement des corpus théoriques ne constitue pas un objectif pour l'activité patrimoniale.

Le modèle esquissé lors de la préparation de l'EUR est strictement l'inverse de celui qui régit la recherche appliquée. Le chercheur part d'une situation concrète, d'un projet à mener à bien, d'une question à résoudre. Il fait de ce projet le substrat de sa recherche, en documentant les différentes étapes du projet et en soumettant la réalisation de celui-ci à une forme d'examen critique. Par le biais de cette analyse, tout en élargissant sa réflexion à des cas semblables à celui qu'il a à traiter, il parvient à opérer une forme de montée en généralité de sa réflexion, et peut développer une réflexion théorique à partir de sa pratique.

Une telle démarche intellectuelle peut bien entendu se mener en dehors de tout contexte académique et procéder, simplement, par une prise de recul par rapport à l'action dans laquelle l'agent est impliqué. Son insertion dans un cadre académique – en clair : son adaptation au format de la thèse – a posé un certain nombre de questions qui furent au cœur de la préparation du projet de candidature.

### **Trouver un équilibre entre la thèse et l'œuvre : la grande diversité des « œuvres » possibles**

Construire une position commune sur ce sujet s'est révélé plus complexe. Les derniers ajustements ne sont intervenus qu'au moment de la mise en œuvre du premier appel à candidature. En effet, il est apparu lors des débats que la notion de projet revêtait, selon les disciplines concernées, des significations assez différentes et que la concrétisation de celui-ci prenait, elle aussi, des formes très variables.

Par exemple, la réflexion sur le projet est au cœur de la formation des futurs architectes. Au contraire, pour un conservateur-restaurateur ou un cadre scientifique du patrimoine, il ne s'agit que d'une manière parmi d'autres d'exercer sa profession, un processus qui débouche – par exemple – sur l'aménagement d'un parcours pour une collection, ou sur le déploiement d'une exposition. Dans ces métiers, le projet n'est pas conçu comme un objet de réflexion en soi : aussi l'on s'attend, dans le cadre d'une thèse par le projet, à pouvoir juger du résultat final. A l'inverse, en recherche paysagère, le projet peut être envisagé comme un objet qui sera apprécié et évalué pour lui-même ; en effet, il faut plusieurs années pour que le travail conçu par un paysagiste

« porte ses fruits » au sens le plus concret du terme, et ce n'est pas lors de la livraison de l'œuvre que l'on peut juger de son adéquation avec le projet initial.

S'agissant des travaux menés par les professionnels du patrimoine, on s'est heurté, en outre, à la multiplicité des sous-cultures de ce domaine, chacune ayant ses « livrables » spécifiques. Le fort tropisme muséal qui affecte le champ des métiers du patrimoine a pu conduire, bien souvent, à présenter le commissariat d'exposition comme étant l'exemple-type de démarche se prêtant à la préparation d'un doctorat par le projet. En pareil cas, le travail entrepris par les commissaires débouche, en principe, sur deux réalisations distinctes : une exposition, qui a pour principale caractéristique d'être temporaire ; et un ouvrage, qui est toujours ou presque collectif. A contrario, la production d'un catalogue raisonné d'une collection ou de l'œuvre d'un artiste ne donne lieu qu'à une unique réalisation (un livre), qui a un caractère fini, et peut être l'œuvre d'une ou de plusieurs personnes. On a admis, dès l'origine, que les formes de projet concernées par le doctorat en études patrimoniales pouvaient être beaucoup plus variées : projets scientifiques et culturels pour des établissements (de fait, plusieurs thèses ont été entreprises en lien avec de telles démarches), classements de fonds d'archives<sup>1</sup>, missions de prospection et d'évaluation d'une production documentaire, conception et réalisation d'un système d'archivage électronique, etc. Si toutes ces productions ont en commun d'être liées à l'étude des objets patrimoniaux, leurs statuts sont variables (certaines sont reconnues comme scientifiquement légitimes et comme des œuvres de l'esprit, d'autres non – ainsi en va-t-il par exemple des instruments de recherche en archives). Certaines suivent des règles très normalisées<sup>2</sup>, d'autres sont d'un format beaucoup plus libre.

Dans le domaine de la création littéraire, enfin, si la forme peut être extrêmement libre, il faut, in fine qu'il y ait une œuvre écrite. L'antériorité du dispositif de recherche en création littéraire au sein de l'Université de Cergy a

---

<sup>1</sup> Nous avons plaidé, sans grand succès pour le moment, pour une véritable extension de la recherche par le projet au travail archivistique. Voir : Hottin Christian, Janin Françoise, Ventura Christelle, « Le doctorat par le projet en études patrimoniales : une voie nouvelle pour la recherche en archivistique ? », *La Gazette des archives*, n°257, 2020-1. L'archivistique, objet de recherche ? Explorations en France et à l'international. pp. 63-78.

DOI : <https://doi.org/10.3406/gazar.2020.5937>

[www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2020\\_num\\_257\\_1\\_5937](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2020_num_257_1_5937)

<sup>2</sup> Le projet scientifique et culturel d'un musée, par exemple, est élaboré en lien avec le cahier des charges de l'appellation « Musées de France » du Ministère de la culture, qui fixe avec précision un certain nombre de critères.

permis de dénouer un certain nombre de difficultés et d'arriver à une représentation cohérente de ce que doit être la mise en adéquation de la réalisation d'un projet avec sa traduction en parcours doctoral.

### **L'œuvre ne fait pas thèse, la thèse ne se substitue pas à l'œuvre**

Un consensus s'est finalement dégagé pour admettre que l'œuvre, quel que soit le domaine considéré, ne faisait pas thèse, ou, en d'autres termes, ne se suffisait pas à elle-même pour valider le parcours doctoral, et ce quand bien même il s'agirait d'une œuvre à fort contenu réflexif, porteuse d'une analyse sur les conditions de sa réalisation. Le débat sur cette question a toutefois été assez vif, notamment pour définir ce qu'était un doctorat par le projet en arts. Dans un tout autre ordre d'idées – et pour revenir au domaine des études patrimoniales – la production d'un catalogue de collection muséale, livré tel quel, « brut de décoffrage » en quelque sorte, ne saurait non plus se suffire à lui-même pour faire thèse dans le dispositif de l'EUR. Il y manquerait tout un volume d'analyse réflexive et critique sur l'élaboration de cet ouvrage. Le doctorat par le projet doit donc toujours comporter, aux côtés de l'œuvre réalisée, un écrit à caractère académique qui est constitutif de la thèse présentée par le candidat

En revanche, il y a également eu accord, au sein du groupe de travail, sur le fait que la thèse ne devait pas se substituer à l'œuvre, la phagocytter, jusqu'à présenter comme travail final la glose d'un projet dépourvu d'existence. Un travail de recherche de haute tenue – par exemple l'étude de la collection muséale mentionnée ci-dessus, mais sans la réalisation du catalogue correspondant – ne saurait en soi constituer un doctorat par le projet. Le projet, dans sa dimension concrète, doit demeurer à la base du parcours doctoral de l'étudiant.

Cette recherche d'équilibre doit donc déboucher, dans l'accomplissement du parcours doctoral sur une réalisation duale. Le projet trouve son aboutissement dans sa réalisation, et les productions qui y sont associées font partie intégrante du travail du doctorant en vue de l'obtention de son diplôme. La recherche trouve quant à elle son accomplissement dans la réalisation d'un mémoire original, d'une taille plus modeste que celle généralement attendue dans le cadre des doctorats en lettres et sciences humaines. La préparation de ce travail aura été facilitée, au cours de doctorat, par la rédaction des trois courts essais rendus par l'étudiant à la fin de chaque année et qui viennent scander les étapes de réflexion et d'analyse du projet en train de se faire : quel est l'état de l'art sur la question et quelles sont les hypothèses de départ du projet ? Comment ces hypothèses initiales sont-elles mises à l'épreuve dans la conduite du projet ?

Quelle synthèse en tirer en fin de parcours, notamment pour ce qui concerne le décalage entre les hypothèses qui sous-tendaient le projet et sa réalisation finale ?

Réflexivité, distanciation et implication seront les principaux outils à mobiliser pour mettre en œuvre cette recherche sur le projet en train de s'accomplir.

**(à suivre)**

**Christian HOTTIN**